ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Maitres auxiliaires

Question écrite n° 40699

Texte de la question

M. Philippe Legras appelle l'attention de M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche sur la possible titularisation des maitres auxiliaires dans les postes de professeurs de lycees professionnels 1re categorie. Cette mesure irait a l'encontre de l'engagement pris de remplacer le grade PLP1 par le grade PLP2 et provoquerait une division parmi le personnel. Il lui demande donc s'il ne serait pas preferable de proceder a cette titularisation des maitres auxiliaires en 2e categorie.

Texte de la réponse

Il n'a jamais ete envisage de titulariser des maitres auxiliaires dans le premier grade du corps des professeurs de lycee professionnel. Le protocole d'accord sur la resorption de l'auxiliariat, signe le 14 mai 1996 entre le ministre de la fonction publique, de la reforme de l'Etat et de la decentralisation et plusieurs organisations syndicales, prevoit le recrutement de certains maitres auxiliaires dans le corps de professeurs certifies et assimiles, et de professeurs de lycee professionnel du deuxieme grade. Le Gouvernement s'apprete a deposer un projet de loi allant dans ce sens.

Données clés

Auteur : M. Legras Philippe
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 40699
Rubrique : Enseignement technique et professionnel : personnel
Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 juillet 1996, page 3606
Réponse publiée le : 12 août 1996, page 4389